

Les grossistes-répartiteurs saluent l'ambition d'Agnès BUZYN pour lutter contre les ruptures d'approvisionnement et réaffirment leur volonté de contribuer aux futurs débats pour renforcer la chaîne du médicament

Le phénomène des ruptures d'approvisionnement inquiète légitimement les patients. Pour y remédier, la Ministre des Solidarités et de la Santé a dévoilé, ce lundi 8 juillet, ses pistes pour lutter contre les pénuries de médicaments à travers une feuille de route détaillée. Dans ce cadre, les grossistes-répartiteurs, adhérents à la CSRP, qui agissent quotidiennement pour réduire l'impact des ruptures d'approvisionnement, ont formulé 2 propositions concrètes auprès du ministère. Elles s'inscrivent pleinement dans les grandes orientations décidées.

Au-delà de la mise en œuvre de leurs obligations de service public et soucieux d'améliorer les procédures en cours pour faciliter l'accès aux soins des patients, les grossistes-répartiteurs ont proposé notamment, au Gouvernement et à l'ANSM, deux mesures d'amélioration immédiates et concrètes. L'objectif : lutter contre les pénuries de médicaments par des nouvelles actions de prévention et de gestion sur l'ensemble du circuit du médicament.

1. **Mettre en place, à chaque fois que nécessaire, et à la demande de l'ANSM, un dispositif de sortie de rupture** consistant à concentrer sur des établissements nationaux ou régionaux de répartition (établissements pivots) le réapprovisionnement du marché. Un tel dispositif permettrait une allocation plus précise et plus rapide des quantités disponibles vers l'ensemble du réseau en fonction, des besoins exprimés. Cela réduirait les délais de remise sur le marché et optimiserait ainsi l'accessibilité des patients à leurs soins.
2. **Bénéficier de l'expertise des grossistes-répartiteurs pour garantir une distribution adaptée aux besoins des officines lorsque les fabricants ne sont pas en mesure d'alimenter le marché dans les quantités suffisantes.** L'ANSM pourrait ainsi définir une allocation de produits par officine et confier aux grossistes-répartiteurs le soin de distribuer les médicaments en tension d'approvisionnement sur la base de ces allocations pour assurer une distribution optimale. Il s'agirait d'éviter les phénomènes localisés de surstockage pour garantir à tous les patients concernés la possibilité de se fournir les médicaments dont ils ont besoin.

Les **grossistes-répartiteurs se réjouissent d'être enfin associés au DP-rupture**. Le dispositif actuel permet aux pharmaciens de signaler aux fabricants les situations de ruptures, mais cette information n'est pas partagée avec les répartiteurs or elle peut s'avérer déterminante pour leur permettre de fluidifier l'approvisionnement des officines.

A travers ces propositions, les entreprises de la répartition pharmaceutique s'inscrivent pleinement dans ce qui constitue le cœur de leur activité à savoir l'approvisionnement continu et fiable de leurs clients pharmaciens d'officine pour garantir l'accessibilité à tous les médicaments pour tous les patients.

Au cœur du dispositif de distribution des médicaments, les répartiteurs pharmaceutiques approvisionnent quotidiennement les 21 600 officines françaises et livrent 6 millions de boîtes de médicaments chaque jour. Ils sont le maillon central de cette chaîne et, à ce titre, assument des obligations de service public en termes notamment de largeur et de profondeur de stock ainsi que de délai de livraison.

Contact presse

Agence Confluence

Laure Curien

Laure.curien@comfluence.fr

01 40 07 98 27